

La 12^e édition de « Créatrices d'Avenir » est lancée ! Entrepreneuses d'Ile-de-France : à vos candidatures !

Initiative Ile-de-France, réseau associatif d'accompagnement et de financement des entrepreneur.e.s de la région, lance aujourd'hui l'édition 2022 du concours « Créatrices d'Avenir », événement de référence pour valoriser et favoriser l'entrepreneuriat des femmes en Ile-de-France.

Pour les futures lauréates, « Créatrices d'Avenir » est un vrai accélérateur de visibilité et une dotation globale de 60 000 €, dont 30 000 € en numéraire et 30 000 € en accompagnement spécialisé ou en nature délivrés par les partenaires du concours (coaching, billets d'avion pour prospection à l'international, mise en réseau, rendez-vous expert, ...).

Les candidatures sont ouvertes du 1^{er} juin au 30 septembre 2022 sur www.creatricesdavenir.com.

Un événement de référence pour soutenir et valoriser les femmes entrepreneuses

Alors que la création d'entreprise a atteint un nouveau record en 2021 avec près d'un million de nouvelles entreprises créées, l'entrepreneuriat des femmes reste en retrait : il représente depuis plusieurs années 30% des créations d'entreprises (Source : INSEE). Cette situation confirme l'importance des initiatives comme « Créatrices d'Avenir », qui ambitionne de développer l'entrepreneuriat des femmes en suscitant des vocations et en mettant en lumière des rôles-modèles ainsi que les parcours et les réussites des entrepreneuses en Ile-de-France. L'événement s'inscrit comme un vrai temps fort au sein de l'écosystème entrepreneurial francilien.

Chaque année, « Créatrices d'Avenir » permet d'accompagner et de récompenser les dirigeantes d'entreprises de la région, mais aussi et surtout de valoriser les femmes qui osent entreprendre et peuvent, par leur exemple, inspirer celles qui voudraient ou hésiteraient encore à se lancer.

Depuis son lancement en 2011, « Créatrices d'Avenir » a enregistré les candidatures de 3 000 entrepreneuses franciliennes, sélectionnée 160 finalistes et récompensé 60 lauréates par des dotations numériques et d'accompagnement ainsi que par une visibilité médiatique, qui ont permis à ces femmes d'envisager le développement de leur activité dans les meilleures conditions.

Au cours des six mois qui séparent le lancement de l'appel à candidatures de la cérémonie de remise des trophées, toutes les candidates peuvent bénéficier de l'appui des associations locales du réseau Initiative Ile-de-France, à travers une analyse experte de leur projet, un accompagnement au financement le cas échéant et une mise en réseau avec la communauté des créatrices d'entreprise. Ainsi, une dizaine d'événements impliquant le riche réseau des partenaires du réseau Initiative Ile-de-France et les anciennes lauréates et finalistes « Créatrices d'Avenir », sont déjà prévus dans les départements franciliens entre juin et septembre 2022.

Six trophées pour valoriser en 2022 l'audace et la diversité

La cérémonie de remise des trophées se tiendra en décembre prochain et récompensera **six femmes** ayant créé ou repris une entreprise en Ile-de-France. Porté par l'ambition de refléter au mieux la richesse et la pluralité des projets entrepreneuriaux portés par les franciliennes, le réseau Initiative Ile-de-France invite les créatrices à candidater dans 5 catégories de trophées.



Catégories de trophées

- « **Audace** » Femmes ayant créé ou repris une entreprise dans un secteur traditionnellement masculin
- « **Entreprise responsable** » Femmes ayant créé ou repris une entreprise conciliant activité économique et responsabilité sociale, sociétale ou environnementale
- « **Innovation** » Femmes ayant créé ou repris une entreprise s'inscrivant dans une démarche innovante au sens large
- « **Quartier** » Femmes issues ou habitantes d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ayant créé ou repris une entreprise
- « **Savoir-faire** » Femmes ayant créé ou repris une entreprise mettant à l'honneur une technique de fabrication, de réparation, de transformation ou de prestation de services relevant de l'artisanat

Comme chaque année, à l'issue d'une phase de sélection en octobre et novembre, les projets des 15 finalistes « Créatrices d'Avenir » seront soumis en ligne, du 14 au 23 novembre 2022, au **vote du public** qui élira celui qu'il estime être le plus prometteur.

Le jury final se réunira le 24 novembre 2022 pour auditionner les finalistes et désigner les lauréates des 5 trophées thématiques et la « Créatrice d'Avenir 2022 ».

Un programme soutenu par des partenaires publics et privés de référence

Le réseau Initiative Ile-de-France bénéficie, dans le cadre de « Créatrices d'Avenir », du soutien essentiel d'acteurs publics et privés fortement engagés dans le développement économique des territoires, la promotion de l'entrepreneuriat des femmes, la mixité et l'égalité professionnelle : Préfecture de Paris et d'Ile-de-France, Région Ile-de-France, Fonds social européen, Bpifrance, Groupama Paris-Val-de-Loire, Crédit Agricole d'Ile-de-France, Neuflyze OBC, KAP-WAN, AIR FRANCE et Poussin Communication.

Informations pratiques

Les dates clés de « Créatrices d'Avenir »

- Ouverture des candidatures.....**1^{er} juin 2022**
- Événements départementaux.....de juin à septembre 2022
- Clôture des candidatures.....30 septembre 2022
- Jurys de sélection départementaux.....du 17 au 21 octobre 2022
- Jury de sélection des finalistes.....9 novembre 2022
- Vote du public.....du 14 au 23 novembre 2022
- Jury final / Audition des finalistes.....24 novembre 2022
- Cérémonie de remise des trophées.....**décembre 2022**

Qui peut candidater ?

Toute femme ayant créé ou repris une entreprise* dont :

- le siège social est situé en Ile-de-France,
- au moins 50% des parts sont détenues par une ou plusieurs femmes, et la dirigeante est une femme,
- les statuts ont été déposés (pour les sociétés) ou la demande d'immatriculation a été réalisée (pour les entreprises individuelles) avant le 30 septembre 2022,
- le projet s'inscrit dans au moins une des catégories de trophée du concours.

*Les associations ne sont pas éligibles.

Comment candidater ?

Les créatrices candidatent sur www.creatricesdavenir.com.

En savoir plus sur « Créatrices d'Avenir »

Retrouvez plus d'informations sur www.creatricesdavenir.com

Découvrez les lauréates des précédentes éditions : www.creatricesdavenir.com/laureates

Suivez « Créatrices d'Avenir » sur les réseaux sociaux :

- Twitter : [@CreadAvenir](https://twitter.com/CreadAvenir)
- Facebook : [ConcoursCreatricesdAvenir](https://www.facebook.com/ConcoursCreatricesdAvenir)
- LinkedIn : [creatricesdavenir](https://www.linkedin.com/company/creatricesdavenir)
- Instagram : [creatricesdavenir](https://www.instagram.com/creatricesdavenir)

A propos du réseau Initiative Ile-de-France

Initiative Ile-de-France, réseau associatif francilien d'accompagnement et de financement des entrepreneurs.e.s, a permis de créer et maintenir plus de 4 200 emplois en 2021, en finançant et accompagnant près de 1 800 nouveaux entrepreneurs dont 37% de femmes. Les entreprises accompagnées enregistrent un taux de pérennité de 93% à trois ans après leur création, contre un taux national de 66% (source INSEE), témoignant d'une réelle qualité de service apportée aux porteurs de projet. En savoir plus sur www.initiative-iledefrance.fr.

Contacts presse

Agence Edifice

Etienne Richet - Tél. +33 (0)7 85 89 64 57 - Mail : etienne@edifice-communication.com

Laëtitia Guittard - Tél. +33 (0)6 76 13 71 55 - Mail : laetitia@edifice-communication.com

Initiative Ile-de-France

Nadège Hammoudi - Tél. : +33 (0)6 07 16 96 23 - Mail : nadege.hammoudi@initiative-iledefrance.fr

« Créatrices d'Avenir » est organisé par :



Avec le soutien de :



Créatrices d'Avenir est cofinancé par le fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020

